

## FICHE ISTF : Les limites du Service

Le soutien aux tuteurs familiaux ne peut en aucun cas comporter la réalisation d'actes pour le compte du curateur ou du tuteur.

Notre service s'engage à :

- Ne rien signer ou cosigner
- Rester neutre dans les orientations vers les professionnels
- Ne valider les documents que sur la forme
- Ne pas se substituer à des professions telles que notaires, avocats, juges, agents immobiliers, assistantes sociales....

L'information et le soutien sont délivrés uniquement à la demande des personnes qui le souhaitent.

Ce service est rendu de façon impartiale et objective.

Le cadre déontologique s'inscrit dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne protégée, notamment quant à la confidentialité. A cet effet, aucune archive nominative relative à la personne et à sa mesure n'est constituée. Les seules informations que nous exploitons sont des données statistiques pour rendre compte de notre mission auprès de l'Etat.